



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur



23142059

le,

26 OCT. 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0642 683 594**

Nom

(en entier) : **Plateforme Wallonne de Coordination de Chantiers**
(en abrégé) : **PoWalCo**

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Avenue d'Ecolys, 2 bte 19 à 5020 Namur (Sualrée)**

Objet de l'acte : MODIFICATION STATUTAIRE - STATUTS COORDONNES

Par suite de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 octobre 2023, les statuts de POWALCO asbl sont modifiés comme suit :

Section II - Démission

Démission de Mme Emmanuelle BACK, Rue Cornuchamp, 38 à Braives, RN : 68.11.14-050.65, Juriste d'entreprise représentante de l'Intercommunale RESA SA en tant qu'Administrateur ainsi qu'à l'Organe d'administration en date du 09/10/2023

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

A l'ordre de l'Assemblée Générale :

Administrateurs :

Ils désignent en qualité d'administrateurs :

M. Stéphane Pottiez (Proximus SA de droit public)
rue de l'Aube, 25 à 7040 Blaregnies, RN : 69.05.02-103.60, Domain Manager

M. Daniel DELBOVIER, (RESA SA Intercommunale)
Rue Soubre, 13 à 4030 Liège, RN : 67.03.17-063.79, Directeur Services aux Collectivités/POL

M. Didier VALENTIN (Intercommunale ORES Asset srl)
Rue de la Brasserie, 7 à 7100 La Louvière, RN : 61.12.30-129.45, Service Regulatory

M. Jean-Guy Baudoin (Aquawal SA)
Rue de la Rochette, 18 à 5030 Gembloux, RN : 77.05.26-099.94, Architecte données Business (SWDE)

M. Ismaïl KAYA (VOO SA)
Rue de Beaulieusart, 54 à 6140 Fontaine-l'Evêque, RN : 83.01.14-285.75, Head of Design Offices Wallonie

M. Danny Vanderhaeghen (Elia Asset SA)
Mandelstraat, 3 à 8770 Ingelmunster, RN : 65.02.02-439.49 - Asset Support Manager

qui acceptent ce mandat.

A l'ordre de l'Organe d'administration :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Le Conseil d'Administration donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour le représenter individuellement dans les actes de la gestion journalière de l'ASBL, à hauteur d'engagement maximum de 2.500 euros TVAC.

qui accepte ce mandat.

Fait à Namur, le 9 octobre 2023,

Stéphane Pottiez, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).